

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - Projet de parc éolien des Chaumes - Paizay-Naudouin-Embourie

**De :** Edith de Pontfarcy <edith@pontfarcy.com>

**Date :** 02/12/2021 08:24

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous trouverez en pièce jointe une contribution à l'enquête publique citée en objet.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous lui porterez.

Avec mes salutations distinguées,

Edith de PONTFARCY

=

---

=

— Pièces jointes : —

---

PAIZAY\_PONTFARCY\_Obs1\_Aucune\_obligation\_d'implanter\_des\_éoliennes.pdf

30 octets

Edith de PONTFARCY  
86100 SENILLE SAINT-SAUVEUR

Projet de site éolien des Chaumes  
Commune de PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOORIE

**4 éoliennes** de **185,50 m** de haut en bout de pale  
Puissance unitaire installée entre 3 et 6 MW  
Deux postes de livraison  
Pétitionnaire SOLVEO

<https://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Paizay-Naudouin-Embourie/PARC-EOLIEN-DES-CHAUMES-A-PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE-LE-DOSSIER>  
<mailto:pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

Aucune obligation d'implanter des éoliennes
---

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ayant pris connaissance de ce nouveau projet industriel dans le nord du département de la CHARENTE qui voit un foisonnement démentiel de développement de centrales industrielles éoliennes, je tiens à soutenir ceux qui s'opposent à la réalisation de ce projet en vous faisant part des éléments suivants :

1. Remarquons que ni l'accord de PARIS de la COP21 avançant un objectif de neutralité des émissions de gaz à effet de serre dans la seconde moitié du siècle ni la directive du 23 avril 2009 visant un objectif de 20 % d'énergies renouvelables au niveau de l'UNION EUROPEENNE et de 23 % pour la FRANCE en 2020 n'ont d'application directe en droit français.

En outre, citer ces textes comme des objectifs généraux au niveau national ne tient pas compte de la situation locale.

2. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de NOUVELLE-AQUITAINE appelle à la raison en relevant un développement de l'éolien trop concentré dans l'ex POITOU-CHARENTES.

C'est le sens de son objectif 51, page 150 :

« *Eoliennes terrestres* :

(...)

**Leur répartition spatiale est très inégale avec une implantation au nord particulièrement en Deux-Sèvres, dans le nord des deux Charentes, en Vienne, dans la Creuse et en Haute-Vienne pour une puissance régionale installée de 875 MW fin 2017 (805 MW installés en ex-**

*Poitou-Charentes et 70 MW en ex-Limousin). **Les départements de Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques ne comptent aucun parc éolien. La Nouvelle-Aquitaine est la 6ème région éolienne de France en termes de capacité totale installée (6,5 % du parc national éolien) alors que sa superficie couvre 12,5 % du territoire national. La valorisation des potentialités éoliennes est donc sousdimensionnée et pose la question, pour l'atteinte effective des objectifs 2030 et 2050 d'un rééquilibrage volontariste vers le sud et d'une solidarité avec les territoires infrarégionaux denses en éolien. »***

Force est de constater qu'il n'existe aucune nécessité impérieuse de développer toujours et toujours de nouveaux parcs dans le nord du département de la CHARENTE.

3. Un jugement du Tribunal administratif de BORDEAUX du 28 avril 2021 vient illustrer cette orientation du SRADET :

**« Aucune disposition du SRADET ne comporte une quelconque règle contraignante en matière d'implantation d'éoliennes. »**

Alors pourquoi un tel acharnement sur ce beau département de la CHARENTE ?

Vous n'êtes pas sans savoir que la flambée des prix du gaz et de l'électricité est due au développement anarchique des EnR au plan mondial, tout particulièrement de l'éolien. La production d'électricité de source éolienne est achetée à prix d'or et ne peut fonctionner sans production électrique de substitution produite par des centrales à gaz dans le meilleur des cas ou centrales à charbon (d'où le bilan carbone catastrophique de l'Allemagne à cet égard).

**L'information des élus et de la population repose sur un raisonnement biaisé, et n'est donc pas réelle et sérieuse.** C'est pourquoi je vous demanderai d'apporter un avis défavorable à ce projet.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Edith de PONTFARCY  
1<sup>er</sup> décembre 2021

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - Projet de parc éolien des Chaumes - Paizay-Naudouin-Embourie

**De :** Edith de Pontfarcy <edith@pontfarcy.com>

**Date :** 02/12/2021 08:48

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Vous trouverez en pièce jointe une nouvelle observation.

Avec mes salutations distinguées

Edith de PONTFARCY

Edith de Pontfarcy

06 71 57 46 13

[edith@pontfarcy.com](mailto:edith@pontfarcy.com)

=

---

— Pièces jointes : —

---

PAIZAY\_PONTFARCY\_Obs2\_Luttons contre les idées reçues mensongères.pdf

30 octets

Edith de PONTFARCY  
86100 SENILLE SAINT-SAUVEUR

Projet de site éolien des Chaumes  
Commune de PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOORIE

**4 éoliennes de 185,50 m** de haut en bout de pale  
Puissance unitaire installée entre 3 et 6 MW  
Deux postes de livraison  
Pétitionnaire SOLVEO

<https://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Paizay-Naudouin-Embourie/PARC-EOLIEN-DES-CHAUMES-A-PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE-LE-DOSSIER>  
<mailto:pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

## Luttons contre des idées reçues mensongères

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'argument majeur pour faire accepter l'éolien est la lutte contre le réchauffement climatique et/ou la réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES), dont le CO<sub>2</sub>.

Ce constat est posé par un raisonnement biaisé dans le Résumé Non Technique (RNT) de l'EIE, volume 4 en page 4 (pdf 6), document court, magnifiant le projet, que beaucoup peuvent lire, afin de faire culpabiliser ou effrayer la population si elle n'accepte pas les centrales industrielles éoliennes.

Les accords internationaux (KYOTO...) visent à lutter contre le réchauffement climatique, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dont le CO<sub>2</sub>. **Mais en FRANCE, le développement de l'éolien ne lutte pas contre les émissions de CO<sub>2</sub>, en effet, le nucléaire décarboné est remplacé par de l'éolien décarboné. Aucun gain sur la réduction des GES ne peut être attendu.**

**Par ailleurs, il est fait référence au GRENELLE 1 de l'environnement. Or ce projet de site éolien participera un peu plus au mitage du territoire ce qui est contraire au GRENELLE de l'environnement (1 et 2) de 2008.**

► Luttons contre des idées reçues mensongères

Rappelons les propos de Monsieur le Préfet Jean-François CARENCO, président de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), qui ne peut être suspecté de parti pris, lors de

son audition à l'Assemblée nationale par les membres de la commission AUBERT le 4 avril 2019 (<http://www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cetransene/18-19/c1819008.asp>):

« Je souhaite débiter mon propos en mettant en lumière les caractéristiques du système énergétique, dans l'optique de **la transition énergétique**. Il est convenu que celle-ci passe par le développement des énergies renouvelables. Mais à mon sens, elle **devrait passer par la baisse de la consommation, car elle seule permettrait d'éviter les « violences environnementales »**.

**Il ne faut pas s'y tromper : grâce au mix énergétique décarboné, composé principalement de nucléaire et d'hydroélectrique, nous bénéficions déjà de faibles émissions de CO<sub>2</sub> et d'un prix de l'électricité maîtrisé.** Vous le savez, nous émettons six fois moins de CO<sub>2</sub> que nos voisins allemands et le prix de l'électricité pour un consommateur résidentiel moyen est de l'ordre de 180 euros par mégawattheure (MWh), contre 300 euros en ALLEMAGNE.

**Le développement des énergies renouvelables (EnR) électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.** Il faut le rappeler, car **on dit beaucoup de mensonges à ce sujet**, et encore récemment à la télévision. **Cela n'a aucun sens et procède d'une forme de populisme idéologique.** Pourtant, le développement des EnR est indispensable pour répondre à l'enjeu de la diversification. »

Au Colloque National Éolien d'octobre 2019, Madame Marjolaine MEYNIER MILLEFERT, députée LREM, rapporteur de la Commission d'enquête parlementaire sur les énergies renouvelables et la transition énergétique, présidée par monsieur Julien AUBERT, député LR, a affirmé que « **le jour où les gens vont vraiment comprendre que cette transition énergétique ne sert pas la transition écologique vous aurez une réaction de rejet de ces politiques en disant vous nous avez menti ...** »

<https://www.youtube.com/watch?v=3a0iH11CTS0>

**La ministre de l'écologie, Madame Barbara POMPILI, dans un mémoire pour l'affaire du siècle** (jugement du Tribunal administratif de PARIS, 3 février 2021, N° 1904967-1904968-1904972-1904976, page 6, contre les ONG environnementales, Association OXFAM FRANCE, Association NOTRE AFFAIRE A TOUS, Fondation POUR LA NATURE ET L'HOMME, Association GREENPEACE FRANCE) **a soutenu qu'« en ce qui concerne l'objectif d'augmentation des énergies renouvelables, celui-ci est indépendant de celle des gaz à effet de serre ».**

<http://paris.tribunal-administratif.fr/content/download/179360/1759761/version/1/file/1904967190496819049721904976.pdf>

Il ne peut être de propos plus clairs et qui, par ailleurs, ne peuvent être taxés d'être partisans ! Il est **mensonger et absolument faux** de dire que le développement des EnR permet de lutter contre les émissions de GES en FRANCE.

Mais force est de constater que ce mensonge est présenté ainsi à longueur d'études et de lettres d'informations diverses, placardé dans la presse, de manière à faire culpabiliser la population pour la pousser à l'acceptation de l'inacceptable, cette dernière se trouvant ainsi prise en otage. C'est inadmissible et honteux.

Gardons en mémoire ces propos de Monsieur le préfet CARENCO qui parle de « **populisme idéologique** ».

La seule réalité est la participation des EnR au mix énergétique de la FRANCE qui est un choix de politique énergétique.

**L'information des élus et de la population, par l'utilisation d'arguments faux, n'est pas réelle et sérieuse.** C'est pourquoi je vous demanderai d'apporter un avis défavorable à ce projet.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Edith de PONTFARCY  
1<sup>er</sup> décembre 2021

**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien "les chaumes" à Paizay--Naudouin-Embourie

**De :** VP <v.pourageaud@orange.fr>

**Date :** 02/12/2021 12:12

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Bonjour Madame, Monsieur,

Je REFUSE CATEGORIQUEMENT la construction d'éoliennes sur ma commune de Paizay-Naudouin-Embourie.

Elles constituent une pollution visuelle, sonore et magnétique alors qu'elles produisent une quantité infime d'énergie.

Véronique POURAGEAUD

1<sup>er</sup> de la mairie

EMBOURIE

16240 PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE

Envoyé depuis l'application Mail Orange



**Sujet :** [INTERNET] Parc éolien des Chaumes - Paizay-Naudouin - ma Contribution

**De :** Marie-Caroline de SEVIN <mdesevin@gmail.com>

**Date :** 02/12/2021 14:01

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur

Monsieur,

Passant souvent mes vacances dans les alentours de Paizay-Naudouin, j'aime beaucoup cette région et je serai désolée que vous donniez suite à ce projet d'éoliennes, notamment autour de ce beau château de Saveilles qui appartient au patrimoine français. Depuis quelques années, il me semble que le parc des éoliennes a considérablement augmenté, il est donc temps de stopper ces implantations.

Vous comprenez donc que je suis opposée à ce projet.  
En vous remerciant de bien vouloir tenir compte de mon avis,  
Bien cordialement,

MC de Sevin  
2bis rue des Abondances  
92500 Boulogne

**Sujet :** [INTERNET] Projet de parc éolien des Chaumes

**De :** Henri de Richemont <henri.de.richemont@richemont-delviso.com>

**Date :** 02/12/2021 14:55

**Pour :** "pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de vous écrire au sujet du projet de parc éolien des Chaumes, à Paizay-Naudouin, dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Je tiens à vous faire part de mon opposition à ce projet d'installation d'éoliennes à proximité du village de Saveilles et de son château qui est inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Il n'est pas admissible que soit installées des éoliennes à proximité de ce château, créant ainsi une véritable pollution visuelle qui porte atteinte à l'environnement.

Il ressort du dossier dont j'ai pris connaissance que la distance entre la première éolienne et le site du château serait de 800 mètres alors qu'il est d'usage que la distance entre une éolienne et des habitations soit de 1 300 mètres.

Il m'a été également indiqué que le projet d'appel est pour des éoliennes de 6 mégawatts alors qu'il ne s'agirait que de prototypes.

Ces éoliennes ne manqueront donc pas non seulement de créer une nuisance visuelle mais également de graves nuisances sonores.

C'est un site historique absolument remarquable qui sera ainsi gâché si ces éoliennes devaient être installées.

Au surplus, le pays du Ruffécois est saturé d'éoliennes. Il est donc absolument inadmissible que cette saturation soit encore amplifiée par le projet d'éoliennes à proximité du château de Saveilles.

J'espère que vous prendrez en considération mes observations m'opposant à ce projet et que celui-ci sera rejeté.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Henri de RICHEMONT  
Rochebrune  
16150 Etagnac

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique du parc éolien des Chaumes à Paizay-Naudouin-Embourie-Naudouin-Embourie (16)

**De :** "Thierry&Anne de Saint Victor" <saintvicfamily@gmail.com>

**Date :** 02/12/2021 17:17

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Vous trouverez ci-joint trois documents qui démontrent le cynisme honteux et la mauvaise foi mensongère du promoteur SOLVEO vis-à-vis de l'impact sur le château de Saveilles :

- photographie de la façade du château de Saveilles mettant en évidence la covisibilité avec la totalité des 4 éoliennes du projet des Chaumes
- un extrait de la réponse de SOLVEO d'octobre 2021 à l'avis de la MRAE : scandaleux !
- l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France, dûment motivé, du 30 juillet 2021.

Un tel comportement d'un promoteur éolien qui se prétend vertueux comme il l'a fait hier soir la main sur le coeur, 1er décembre 2021, à JOUHET (86), au cours d'une réunion dite de concertation mérite d'être sanctionné.

Dans l'attente de votre avis défavorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

T. de SAINT VICTOR  
1, place du Prieuré  
86600 JAZENEUIL

— façade de Saveilles (16).jpg —

---



—Pièces jointes : —

---

façade de Saveilles (16).jpg	46,8 Ko
Extrait réponse SOLVEO à avis MRAe NA octobre 2021.pdf	30 octets
Avis défavorable ABF AVIS-UDAP_30_07_2021.pdf	30 octets



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Affaire suivie par :  
Thierry VILLATTE  
TSCBF  
[thierry.villatte@culture.gouv.fr](mailto:thierry.villatte@culture.gouv.fr)

**Direction régionale des affaires culturelles  
de Nouvelle-Aquitaine**

**Unité départementale de l'architecture  
et du patrimoine de la Charente**

Angoulême le 30/07/2021

Le chef de l'UDAP de Charente

à

DREAL NA – UD 16-86 – SDCE16  
François-Xavier DUBAN

**Objet : DAENV - Parc éoliens des Chaumes - Paisay-Naudouin-Embourie**

Par courriel en date du 2 avril 2021, vous sollicitez mon avis sur la demande d'autorisation concernant le projet du parc éolien des Chaumes prévu dans le pays du Ruffécois sur la commune de Paisay-Naudouin-Embourie en Charente.

Le projet prévoit 4 éoliennes, atteignant 186 m en bout de pale, se situant sur une aire partiellement dégagée correspondant aux vastes plateaux calcaires, et offrant de larges perspectives, dont les courbes de relief n'excèdent pas 120 m d'altitude.

Ce paysage agraire est ponctué d'espaces boisés et hameaux isolés, marqué par la présence de quelques haies, murets en pierres sèches ou talus, échappés du remembrement accentuant son uniformité.

Dans un rayon de 20 km sont rassemblés pas moins de 26 monuments protégés au titre des Monuments Historiques, datant du néolithique jusqu'au XIXe siècle, mais aussi de nombreux villages ruraux, hameaux et écarts composant avec ces monuments un ensemble cohérent dans ce paysage typique.

L'histoire a permis au fil du temps de maintenir une identité historique, architecturale et paysagère, façonnée par des logiques communautaires locales.

Je note que le document d'orientations et d'objectifs (DOO), qui est une mise en œuvre concrète du PADD du SCOT du Ruffécois, rappelle l'intérêt de préserver et de mettre en valeur le patrimoine paysager et bâti, en étant opposé à tout projet qui ne pourrait pas répondre aux critères d'intégration paysagère préservant les perspectives remarquables sur le grand paysage (panorama) ou sur des bâtiments d'intérêt (protégés ou non).

Le document d'orientations et d'objectifs mentionne par ailleurs que l'implantation d'éoliennes est subordonnée à la réalisation d'études prenant en compte les effets cumulés des parcs sur différentes thématiques et études paysagères et patrimoniales identifiées au titre de la Loi Paysage.

Or, dans le nord-ouest de la Charente, ce ne sont pas moins de 132 éoliennes actives, accordées, ou en cours d'instruction ou de réalisation, qui sont situées dans un rayon de 20 km autour du projet des Chaumes, 56 éoliennes dans un rayon de 10 km, et 15 mats en comptant le présent projet dans un rayon de 5 km.

S'agissant d'une augmentation exponentielle de parcs éoliens facilitée par les opportunités foncières, chaque porteur de projet contribue séparément, à un foisonnement anarchique d'implantation de mats, sans projection globale cohérente entre eux, au détriment de la qualité paysagère et des vues éloignées à l'échelle du territoire.

L'argument selon lequel, l'effet de point de repère généré par des parcs éoliens crée un événement ponctuel dans les perspectives monumentales, est un contresens, puisqu'étant conçus sur le même modèle, ils lissent au contraire uniformément les reliefs naturels et bâtis que sont les véritables repères visuels traditionnels.

L'argument selon lequel, l'implantation des mats éoliens structure le grand paysage, est totalement infondé dans la mesure où l'amplification des parcs, conduit à une mutation irréversible du paysage qui, placée sous un couvert éolien global, a pour effet de noyer les vrais marqueurs identitaires définis dans la charte du paysage du ruffécois.

L'absence de notion de cosensibilité avec le bâti traditionnel, qu'il soit protégé ou pas, compromet la vision d'ensemble, dès lors qu'une juxtaposition inappropriée s'impose au regard entre les premiers plans patrimoniaux structurant l'espace culturel du territoire et le second plan marqué par l'omniprésence de parcs éoliens.

La vision d'ensemble du château de Verteuil-sur-Charente en est un exemple. Son jardin suspendu, sa chapelle, et l'ensemble du parc, point de repère emblématique d'une histoire datant du XI<sup>e</sup> siècle jusqu'au XIX<sup>e</sup>, est définitivement troublée par une ligne de huit mats fortement présents se situant en arrière-plan du monument, depuis la route menant à Bouissac.

Concernant le hameau de Saveilles situé dans un rayon compris entre 1 km et 2,5 km du futur parc des Chaumes, les impacts sont illustrés par les photomontages suivants :

- N°32 : vue depuis la sortie nord de Paizay-Naudouin,
- N°33 : vue depuis le nord de Paizay-Naudouin sur la D181,
- N°34 : vue depuis le sud de Saveilles sur la D61,
- N°35 : vue depuis le parc du château de Saveilles.

Les vues rapprochées de l'étude d'impact démontrent nettement la même juxtaposition fortement préjudiciable du futur parc des Chaumes projeté à l'ouest, sur le Château de Saveilles, datant du XV<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup>, compromettant fortement le caractère architectural urbain et paysager de cet ensemble remarquablement préservé, dont les façades et toitures, douves, les trois cheminées anciennes sont inscrites monument historique par arrêté du 3 août 1967, et les parties bâties en totalité (logis, dépendances, chapelle, douves, ponts, murs de clôture) et parties non bâties (sol du parc et cet jardin) inscrites monuments historiques par arrêté du 8 novembre 2005, protection confirmant et renforçant la nature d'intérêt public de cet ensemble.

La zone d'étude est principalement liée au patrimoine historique, naturel et culturel, avec de nombreux châteaux et églises classés monuments historiques, mais aussi des sites gallo-romains et celtes.

De nombreuses possibilités de visites sont proposées au tourisme entre les villages de Tusson, site inscrit au titre du code de l'environnement pour ses qualités pittoresques, et celui de Verteuil-sur-Charente site patrimonial remarquable, en passant par le château de Saveilles lors des "journées du patrimoine", et notamment le circuit mégalithique, réparti sur un rayon de 20 km en sommet de crêtes, offrant des panoramas et une compréhension exceptionnelle du territoire.

Ces ensembles patrimoniaux, et les nombreux bourgs et hameaux bâtis qui les accompagnent, sont des témoins de la richesse vernaculaire du territoire. Ils contribuent, par leur rayonnement historique, architectural, ou urbain, à valoriser ces grands paysages naturels auxquels ils appartiennent, et seront impactés par la présence de ce projet visible à l'ouest du château e Saveille, venant par ailleurs s'ajouter aux nombreux projets de parcs éoliens présents et à venir, limitrophes, réduisant gravement les espaces interstitiels entre eux.

Le phénomène de saturation et d'encerclement contribuera à banaliser ces lieux identitaires qui, privés de leurs perspectives monumentales naturelles ou bâties, verront à terme leur valeur culturelle, architecturale, urbaine et paysagère se dégrader irrémédiablement.

En conséquence, ce projet appelle de ma part un avis **défavorable**.

Le chef de l'UDAP de la Charente,  
Architecte ~~des bâtiments~~ de France



Fabien CHAZELAS





des parcs situés dans un rayon de 10 km de manière simultanée : les résultats sont à corrélés avec la configuration réelle du terrain en intégrant la végétation et le bâti.

Face à cette méthodologie simplificatrice et majorante, deux approches sont possibles : présenter tels quels les résultats ou corriger les limites de la méthode en utilisant d'autres outils.

Par soucis de transparence et afin de ne pas occulter les résultats bruts, le bureau d'étude paysager RÉSONANCE Urbanisme & Paysage a fait le choix de présenter les résultats bruts, tels qu'attendus dans la méthode proposée par les services de l'État. Le résultat sont des chiffres théoriques dont il convient de tenir compte des limites.

L'incidence paysagère du projet doit aussi être fondée sur l'examen des cartes de Zones d'Influence Visuelle et des photomontages réalisés (cf pages 137 et suivantes du Carnet de photomontages du Volume4\_C-Annexe1\_EIE-Etude paysagère).

Cet examen montre que l'ajout du projet de Paizay-Naudouin-Embourie n'aura que peu d'incidences sur les effets de saturation visuelle depuis les différents bourgs situés à moins de 10 km du projet. Seuls quelques-uns voient un de leurs indices évoluer.

Concernant Loubigné, le photomontage n°18 (cf PM n°18 du Carnet de photomontages du Volume4\_C-Annexe1\_EIE-Etude paysagère) présente le bourg entièrement enserré dans une trame bocagère plus dense aux voies pouvant être bordées de talus. Le bâti couplé à la végétation suffit à masquer presque entièrement le projet, ainsi que les parcs avoisinants, dont seul le parc des Groies est visible (parc encore non construit). L'incidence visuelle est considérée comme nulle.

Concernant Couture-d'Argenson, le photomontage n°26 (cf PM n°26 du Carnet de photomontages du Volume4\_C-Annexe1\_EIE-Etude paysagère) permet de montrer un bourg qui se distingue assez peu dans la trame végétale. Sur ce photomontage, seul le parc des Groies est partiellement visible, tandis que le parc de la Faye et la Chèvrerie n'est pas perceptible, prouvant ainsi qu'il existe des espaces de respiration supérieurs au seuil critique, contrairement à ce que l'analyse théorique peut laisser penser. L'analyse visuelle du contexte permet donc de temporer les résultats théoriques.

Concernant Loizé, l'analyse de la saturation a établi qu'avec le projet, le risque de saturation visuelle était faible, étant donné que l'espace de respiration reste au-dessus du seuil critique. L'habitat resserré du bourg ne permet pas d'avoir une perception du contexte éolien autour du bourg, surtout du projet qui se situe à plus de 9 km. Quant aux voies de sortie et entrée de bourg, elles sont systématiquement accompagnées de haies denses qui réduisent considérablement la visibilité des éoliennes et permettent de masquer le projet. Il n'existe qu'un secteur dégagé, à proximité du cimetière, depuis lequel le projet est visible. La ponctualité de la perception remet donc en doute une incidence significative du projet sur la saturation visuelle de Loizé.

Concernant le château de Saveilles, sa découverte intérieure n'est pas ouverte aux visiteurs, qui n'ont accès qu'au parc et aux dépendances. Or, les vues emblématiques sur la façade du château ne sont pas impactées par le projet, soit parce qu'elles lui tournent le dos (vues sur les façades Nord et Ouest), soit parce que le château lui-même fait obstacle à une visibilité sur le projet (vues sur les façades Sud et Est).

Si les éoliennes sont probablement visibles depuis les fenêtres des étages du château, ces points de vue ne sont pas ouverts aux visiteurs (i.e. visites touristiques). Il est important de noter que le photomontage

n°35 n'est pas représentatif d'une incidence paysagère sur le château, puisque pour les espaces en arrière des bâtiments (château et logis), le projet peut être partiellement ou entièrement masqué.



## Milieu humain - Agriculture

Cette partie ne comporte pas d'observation qui nécessite des précisions ou des compléments de la part du Maître d'Ouvrage.

## II.3 Justification et présentation du projet d'aménagement

*Le dossier ne présente aucune alternative prenant en compte ces recommandations [Eurobats et Note technique du Groupe de Travail Eolien], ce qui est d'autant plus dommageable que la prise en compte des chiroptères représente un enjeu fort pour le projet. Ce point n'est pas satisfaisant et doit être revu.*



**Sujet :** [INTERNET] Éolienne

**De :** JB d'Herouel <jbdherouel@wanadoo.fr>

**Date :** 02/12/2021 17:34

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

S'il vous plaît, arrêtez de mettre des éoliennes partout

Cela défigure définitivement le paysage, engendre des nuisances sur la faunes, n'est pas une énergie rentable et ne fait vivre que des entreprises étrangères.

En plus , en mettre dans la perspective du château de Saveille est une atteinte à notre patrimoine.

JB d'Herouel

**Sujet :** [INTERNET] Avis favorable au projet éolien "les Chaumes"

**De :** Marcel FORTIN <marcel.fortin2@wanadoo.fr>

**Date :** 02/12/2021 17:41

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Je soussigné FORTIN Yvette accepte le projet éolien "les Chaumes" à Paizay Naudouin.

- Développer l'énergie renouvelable afin de sortir des énergies fossiles et le fléau nucléaire.
  - C'est une filière fiable, solide, compétitive et sans risques tout est maîtrisé. C'est un mode de production d'électricité propre et totalement réversible (+ 93 % d'une éolienne est recyclable).
  - Le parc éolien, comme une entreprise, paye des taxes aux collectivités. Ces retombées économiques contribuent à améliorer l'entretien et la mise en valeur de la collectivité et de son patrimoine ainsi qu'à maintenir des services publics.
  - les habitants de Paizay ont voté pour la réalisation « les études de fiabilité ». Le mouvement d'opposition ne modifie en rien le fait qu'il existe aussi un mouvement majoritaire de soutien, exprimé dès le début du projet, mais qui à défaut de structuration, ne sait pas couvrir l'opposition en terme de communication.
  - 7000 foyers seront alimentés en électricité sans pollution. (Sol, milieu aquatique, atmosphère).
- Le réchauffement climatique engendre un changement de nos paysages, l'implantation des éoliennes sur le territoire représente un changement mais un changement positif qui contribue à la transition énergétique dont nous avons besoin pour avancer.
- Nous employons des salariés. Nous contribuons à dynamiser la commune et nous apportons de la valeur sur notre territoire.

Je souhaite que vous preniez en compte mes arguments.

Fait à Paizay  
le 3 décembre 2021  
Yvette Fortin

Envoyé depuis l'application Mail Orange

**Sujet :** [INTERNET] Avis favorable projet eolien "les Chaumes"

**De :** "fortin.brosset" <fortin.brosset@orange.fr>

**Date :** 02/12/2021 18:16

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Je soussigné FORTIN Marcel accepte le projet éolien« les chaumes » à Paizay Naudouin.

\* Développer les énergies renouvelables afin de sortir des énergies fossiles et le fléau du nucléaire.

\* L'éolien est une technologie simple que l'on maîtrise parfaitement du début à la fin de sa vie. Si dans 20 ans nous avons trouvé et développé un autre mode de production, on les démonte tout aussi facilement sans aucun déchets dangereux. Les coups sont connus, prévu et maîtrisés.

\* Tous les habitants de la commune bénéficieront des retombées économiques. On parle ici d'intérêt collectif qui est à prendre en considération (afin de prendre en compte l'impact sur le château, le nombre d'éoliennes a été réduit).

\* Durant tout le projet, nous avons été tenu informé des avancées par des lettres d'informations, par le site internet, par les comités. Personne ne s'est manifesté contre durant ces 2 ans.

\* N'oublions pas la fonction première de ce parc, il permettra d'alimenter 7000 foyers en électricité sans pollutions.

\* L'homme a toujours adapté son environnement à ses besoins : Nourriture, habitat, irrigation, énergie, électrification. Il est temps de nous adapter au défi de notre siècle en produisant une énergie propre.

\* Dans notre entreprise, nous employons des salariés. Nous contribuons à dynamiser la commune et nous apportons de la valeur sur notre territoire. Notre voix porte tout autant que celle du Châtelain.

\* Je défends un projet collectif et non privé.

\* A l'heure où l'on baisse les dotations pour les collectivités, il nous faut trouver des nouvelles ressources financières pour assurer une bonne vie économique de notre commune.

Je souhaite que tous mes arguments d'un avis très favorable au projet éolien seront pris en considération.

Fait à Paizay le 2 Décembre 2021

Marcel FORTIN

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

**Sujet :** [INTERNET] Eoliennes à Saveilles

**De :** Renaud Pellat de Villedon <renaud.pellatdevilledon@gmail.com>

**Date :** 02/12/2021 18:43

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver ci-joint mon courrier de protestation à propos de l'éventuelle construction de 4 éoliennes à vue du château de Saveilles, ouvert à la visite et l'un des plus beaux de Charente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Renaud Pellat de Villedon.

— Pièces jointes : —

---

Eoliennes.docx

30 octets



Le 02/12/2021

Renaud Pellat de Villedon

Logis du Grand Port

79170 Vernoux sur Boutonne

à

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Préfecture de Charente

16000 Angoulême

Objet : Implantation de 4 éoliennes

Commune de Paizay-Naudouin-Embourie

Monsieur,

J'ai appris que la société Volkswind avait élaboré un projet d'implantation d'éoliennes à quelques centaines de mètres du château de Saveilles.

Ce projet va à l'encontre des intérêts nationaux et locaux.

La France bénéficie d'une électricité produite à 75% par de l'énergie nucléaire. Donc décarbonée. Aucune autre nation ne peut se prévaloir de l'équivalent. Alors que le bilan carbone d'une éolienne est négatif !...La COP 26 vient de se terminer : la planète entière cherche à diminuer l'impact carbone. Les éoliennes vont à l'inverse ! Le Président de la République vient de nous faire part d'un investissement sur 6 centrales nucléaires, c'est dire !...On ne parlera pas, bien sûr, du recyclage des pales, ni de la disparition du socle béton, ni du coût de raccordement au réseau électrique.

La France bénéficie d'une énergie électrique peu chère : l'énergie électrique d'origine éolienne a fait grimper nos factures de 10 à 12 % depuis septembre 2019, hors le problème actuel. Où est l'intérêt national (Ascoval...) comme celui des particuliers de voir augmenter le coût de l'électricité ?

On peut parler des nuisances de cette source : nuisances visuelles, nuisances sonores, nuisances sanitaires, nuisances financières. Nuisances visuelles : les Français commencent sérieusement à s'élever contre celles-ci. En l'espèce, devant ce château, un des plus beaux de Charente, parfaitement entretenu, ouvert à la visite, c'est flagrant. Et insupportable. Est-ce un moyen de développer le tourisme ? Je n'en suis pas sûr...Les nuisances sonores sont maintenant reconnues juridiquement (arrêt de la cour d'appel de Toulouse en date du 8 juillet 2021 : décision historique à portée nationale et internationale). Nuisances sanitaires par mortalité de troupeaux comme prouvée en Bretagne. Mortalité importante d'oiseaux et de chauve-souris systématiquement observée : qu'en pensent les ornithologues et les défenseurs de la biodiversité ?

Par ailleurs le bâti à vue de ces éoliennes est déprécié de 30 à 40 %. Est-ce l'intérêt côté des Perceptions lors d'une mutation ou d'une succession ?

Enfin, la Convention d'AARHUS et la jurisprudence associée permettent de demander la production de données brutes. Aussi, puis-je savoir

-quelles sont les mesures de vent sur le site ?

-quelles sont les mesures de bruit résiduel envisagé : quels pics de bruit servant à la confection de la médiane ?

C'est en toute connaissance de causes que je m'oppose à ce projet, ayant sous les yeux 4+4+6 éoliennes alors que j'habite un vieux logis familial ISMH XVI° et XVII° ouvert à la visite en été : les visiteurs apprécient ces éoliennes et ne se gênent pas pour en faire la remarque !

Aussi puis-je espérer que ce projet ne voit pas le jour ayant reçu de votre autorité un refus définitif : nul ne peut en connaissant et le dossier en général et les lieux en particulier, trancher en faveur d'une telle implantation.

Dans cet espoir, mais aussi cette assurance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma haute considération.

Renaud Pellat de Villedon

**Sujet :** [INTERNET] AVIS DEFAVORABLE PROJET EOLIEN LES CHAUMES

**De :** gerard montoya <gemontoya@hotmail.fr>

**Date :** 02/12/2021 18:44

**Pour :** "pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Veillez trouver en pièce jointe document signé.

Vous en souhaitant bonne réception.

Très cordialement.

Pascale MONTOYA

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

—Pièces jointes :—

---

Scan02122021182723.pdf

30 octets

**Vous ne souhaitez pas que votre environnement se transforme en gigantesque zone industrielle éolienne, exprimez-vous** sur le registre ou déposez le formulaire ci-dessous lors d'une permanence du commissaire enquêteur :

**Mairie de Paizay-Naudouin Embourie :**

Samedi 20 novembre de 9 h 30 à 12 h 30

Mercredi 24 novembre de 9 h 00 à 12 h 00

Mardi 30 novembre de 13 h 00 à 16 h 00

Jeudi 9 décembre de 13 h 00 à 16 h 00

par mail : [pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr)

**Avis défavorable au projet éolien « Les Chaumes »,  
4 éoliennes de 186 m de haut à Paizay-Naudouin Embourie**

Nom, Prénom : MONTROYA Pascale

Code postal : 16240 Ville : Theil Rabier

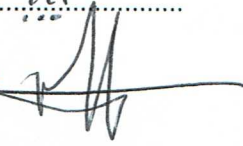
Adresse mail : gemontoya@hotmail.fr

**En raison de :**

- Saturation visuelle, pollution lumineuse et sonore.
- Atteinte au cadre de vie (paysages et monuments).
- Atteinte à la santé (infrasons et ondes électromagnétiques).
- Atteinte à l'attractivité (dépréciation immobilière et tourisme).
- Non respect de la biodiversité (oiseaux nicheurs et migrants, chauves-souris, flore).
- Porte ouverte à d'autres promoteurs éoliens sur le territoire de la commune.
- Non prise en compte par les études d'impacts des projets voisins en instruction de Loubillé/Villemain, Val de l'Aume, Theil-Rabier, St Fraise, Brettes/Saint Fraise/Marsillé.

Autre : La nocivité, la pollution, les atteintes diverses  
aux déplacements des habitants et au profit  
et l'intérêt BRUVÉS a partida STOP!!!

Fait à Theil Rabier, le 2/12/2021

Signature 

**Sujet :** [INTERNET] AVIS DEFAVORABLE PROJET EOLIEN LES CHAUMES

**De :** GERARD MONTOYA <gmontoya@hotmail.fr>

**Date :** 02/12/2021 18:46

**Pour :** "pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver en pièce jointe document signé contre le projet éolien « les chaumes ».

Vous en souhaitant bonne réception.

Très cordialement.

Gérard. MONTOYA

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

— Pièces jointes : —

---

Scan02122021182806.pdf

30 octets

**Vous ne souhaitez pas que votre environnement se transforme en gigantesque zone industrielle éolienne, exprimez-vous** sur le registre ou déposez le formulaire ci-dessous lors d'une permanence du commissaire enquêteur :

**Mairie de Paizay-Naudouin Embourie :**

Samedi 20 novembre de 9 h 30 à 12 h 30

Mercredi 24 novembre de 9 h 00 à 12 h 00

Mardi 30 novembre de 13 h 00 à 16 h 00

Jeudi 9 décembre de 13 h 00 à 16 h 00

par mail : [pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr)

**Avis défavorable au projet éolien « Les Chaumes »,  
4 éoliennes de 186 m de haut à Paizay-Naudouin Embourie**

Nom, Prénom : MONTROYA Gérard

Code postal : 16210 Ville : Theil Rabier

Adresse mail : gmontroya@bolmail.fr

**En raison de :**

- Saturation visuelle, pollution lumineuse et sonore.
- Atteinte au cadre de vie (paysages et monuments).
- Atteinte à la santé (infrasons et ondes électromagnétiques).
- Atteinte à l'attractivité (dépréciation immobilière et tourisme).
- Non respect de la biodiversité (oiseaux nicheurs et migrants, chauves-souris, flore).
- Porte ouverte à d'autres promoteurs éoliens sur le territoire de la commune.
- Non prise en compte par les études d'impacts des projets voisins en instruction de Loubillé/Villemain, Val de l'Aume, Theil-Rabier, St Fraigne, Brettes/Saint Fraigne/Marsillé.

Autre : SOP au Massacre

Aucune utilité !!

.....

Fait à Theil Rabier, le 2/12/2021 Signature 

**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien

**De :** kil.krar@laposte.net

**Date :** 02/12/2021 19:43

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Bonjour,

Je viens vers vous pour me porter favorable au projet éolien à paizay-naudouin-embourie, tous simplement parce que si l'on veut développer les énergies renouvelables, c'est un des moyens à favorisé

Cordialement,

Marché kilian 285 rue du bois Berthier 79410 Échiré

**Sujet :** [INTERNET] Parc éolien des chaumes  
**De :** Paul Delouche <lepolo79@gmx.fr>  
**Date :** 02/12/2021 19:47  
**Pour :** pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

--BOnjour

Je soussigné Mr DElouche PAul demeurant sur la commune de paizay le chant, suis favoble à la implantation éolien à puit chauvet.

Cordialement

Envoyé à partir d'un Smartphone Android avec GMX Mail.



**Sujet :** [INTERNET] Eoliennes

**De :** marc deligny <ateliermarcdeligny@gmail.com>

**Date :** 02/12/2021 21:02

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Monsieur, étant un citoyen très dérangé contre l'implantation des éoliennes sur le territoire de notre Charente Nord, ces éoliennes sont nombreuses, elles défigurent notre paysage, je voyage beaucoup en France, je ne vois jamais autant d'éoliennes à si peu de distance des villages, la distance en moyenne est de 3 à 5 kms entre les bourgs.

. Notre région est sacrifiée.

Je ne veux pas m'étendre sur le dysfonctionnement, les nuisances de l'éolien, d'autres personnes l'on fait. A ce jour je vais faire expertiser mes maisons de Brettes et mon logis d'Empuré, je ne peux vivre dans cette nouvelle industrialisation de promoteurs pseudos écolos, certains Maires avident d'argent, d'agriculteurs qui n'ont pas le respect de la terre de leurs pères.

La population du Nord Charente ne veut plus des éoliennes, Madame la préfète est défavorable le conseil général a dit non, les maires aimant leur territoire aussi.

Cordialement.

Marc Deligny sculpteur statuaire

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique PARC ÉOLIEN DES CHAUMES À PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE

**De :** "Cle Asso" <cle.asso@sfr.fr>

**Date :** 02/12/2021 21:59

**Pour :** <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Monsieur

A maintes reprises lors de précédentes enquêtes publiques dont vous avez eu la responsabilité, nous avons attiré votre attention sur les dangers de l'éolien, tant sur la biodiversité, que l'environnement, la santé humaine et animale.

Inutile de vous rappeler ici, tous les dangers de cette énergie qui n'a de vert que dans les propagandes des promoteurs, dont le seul but est leur enrichissement personnel, au détriment du bien être de nombreux riverains.

Ce qui se passe aujourd'hui dans notre pays est catastrophique, nous sommes en train de laisser faire le banditisme environnemental.

La saturation de notre territoire par ces monstres de plus en plus haut, de plus en plus impressionnants, sans même envisager d'augmenter les distances des habitations est totalement aberrante et nous ne pouvons pas laisser faire cet écocide qui aura des conséquences dramatiques pour les générations futures.

Oui aux terres agricoles, aux bocages aux forêts, NON à l'éolien qui ne sert à rien.

Protégeons nos beaux paysages, nous n'avons pas le droit de détruire cet héritage de nos ancêtres et encore moins de laisser aux générations futures de telles horreurs.

Nous devons être acteurs, tous à notre niveau, pour la protection de notre environnement, de notre patrimoine historique et bâti.

Aujourd'hui, nous avons des retours de partout, à proximité plus ou moins lointaine de parc éoliens sur les difficultés de vie, dû au bruit, infrasons, courants fuyants etc...  
Devons- nous encore laisser faire ce gâchis sans réagir ?

Vous avez aujourd'hui, la lourde responsabilité de la décision de donner un avis sur ce projet, et j'espère que par respect de la qualité de vie des habitants de cette région, vous vous opposerez à cette nouvelle attaque environnementale.

Merci de bien vouloir prendre en compte cette opposition

Cordiales salutations

Charente Limousine Environnement



**Sujet :** [INTERNET] enquête publique du parc éolien des Chaumes

**De :** noelle colson <noellecolson@gmail.com>

**Date :** 02/12/2021 22:00

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Monsieur le commissaire-enquêteur,

La période troublée que nous vivons aujourd'hui a déstabilisé nos sociétés et a démontré combien il était important d'avoir un appareil productif de l'électricité capable d'absorber la demande croissante de cette énergie.

L'énergie nucléaire y contribue actuellement pour environ 75 %. Mais le vieillissement des centrales, les arrêts de maintenance de plus en plus nombreux, les difficultés d'approvisionnement en uranium, les difficultés à relancer une filière nucléaire qualitative et sûre offrent un regard inquiétant à l'égard de cette énergie et surtout de son futur. Pourtant les énergies renouvelables, dont l'éolien, ont montré, encore aujourd'hui, une grande résilience durant ces périodes de confinement sanitaire. S'il n'est pas question ici, d'opposer deux énergies décarbonées au moment où l'urgence climatique se fait de plus en plus forte, il est indispensable de réussir à se projeter vers l'avenir.

Or c'est bien ce qu'a décidé de faire RTE, le gestionnaire du réseau électrique national (qui connaît donc assez bien son sujet !) en publiant une étude complète sur l'avenir énergétique de notre pays (« *Futur énergétique 2050 : les scénarios de mix de production à l'étude permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050* » - RTE – octobre 2021).

Il est un constat implacable : quelque soit le scénario étudié, les énergies renouvelables, et notamment l'éolien, sont incontournables pour assurer notre sécurité et notre indépendance énergétique. Ainsi, le scénario incluant la plus forte part de nucléaire dans notre mix énergétique impose un minimum de 43 GW d'éolien terrestre (contre environ 17 GW installés à ce jour), soit 2,5 fois plus.

Certains lui prêtent un grand défaut : sa visibilité dans les paysages. En effet, à l'instar d'une cheminée de centrale nucléaire ou d'une tour hertzienne, ce sont des aménagements qu'il est impossible de cacher.

A contrario, c'est un moyen de production d'électricité qui présente de nombreux avantages : non polluants, pas de production de déchets, facilement et rapidement réversible, évite les imports de combustible issue de pays très insécuritaire, très compétitif en terme de cout, etc.

Ainsi il n'est plus l'heure de savoir s'il faut des énergies renouvelables ou pas. Il n'est plus l'heure de savoir s'il faut de l'éolien ou pas.

Il est surtout temps d'agir au plus vite pour lutter contre le réchauffement climatique pour nous protéger de ses conséquences durant les prochaines décennies.

Il est temps de protéger notre planète qui s'étiolle d'année en année, de mois en mois.

Il est temps de protéger nos enfants et les générations futures parce que chaque jour compte !

Il est temps de décarboner nos sociétés à travers toutes les solutions existantes telles que l'éolien, car chaque minute passée est déjà celle de trop !

Il est temps d'autoriser l'installation de parcs éoliens dès maintenant !

Il est donc impératif, Monsieur le commissaire-enquêteur, de permettre l'autorisation et la construction du parc éolien des Chaumes sur la commune de Payzay-Naudouin-Embourie.

Très cordialement,

N. Colson

**Sujet :** [INTERNET] Éoliennes

**De :** Marie Laure <mldecatheu@wanadoo.fr>

**Date :** 02/12/2021 22:25

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

En Charente nous n'en pouvons plus de voir toutes ces éoliennes qui massacrent nos paysages !  
Alors, en ériger encore aux abords du ravissant Château de Saveille serait une catastrophe !  
Épargnez notre belle région ! Merci.  
Marie Laure de Catheu  
Vars 16330

**Sujet :** [INTERNET] Parc éolien des Chaumes - Paizay-Naudouin - ma Contribution

**De :** "s.matignon" <s.matignon@aon.at>

**Date :** 02/12/2021 23:37

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur

Bonjour,

Depuis l'année dernière, mon mari et moi possédons une maison à proximité de Saveille. Nous ne connaissions pas la Charente avant.

En arrivant dans la région, nous étions très étonnés de voir tant d'éoliennes par rapport à d'autres. Il est sûr que celles-ci ne contribuent pas à embellir le paysage mais nous comprenons leur nécessité.

Cependant il est moins compréhensible de les installer près d'un monument historique, un des rares de la région mais très apprécié par la population et les touristes.

La répartition des éoliennes dans les départements n'est pas équilibrée.

C'est pour cette raison que nous vous prions de tenir compte de tous les arguments contre ce projet évoqués par les gens qui aiment ce château et ses environs.

Silvia et Dominique Matignon

Von meinem/meiner Galaxy gesendet